

1. DÉTECTER, ÉVALUER ET PRÉVENIR LES SITUATIONS D'ILLETTRISME

1.4. Évaluer les besoins de formation en « français langue étrangère » des nouveaux arrivants et compléter l'offre de l'OFII

Description de l'action :

- Dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR), après avoir passé un test de positionnement, l'étranger primo-arrivant suit une formation d'une durée variable (entre 100 heures et 400 heures, en format intensif, semi-intensif ou extensif). Un enseignement d'une durée de 600 heures a été conçu pour les non-lecteurs, non-scripteurs, pas ou peu scolarisés dans le pays d'origine. Ces quatre parcours visent une progression vers le niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Ce niveau doit être dépassé pour obtenir une intégration plus aisée

Objectifs :

- Améliorer le taux d'étrangers primo arrivants atteignant le niveau A1 lors du premier entretien de fin de CIR
- Dépasser le niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) et viser le niveau B1, favoriser l'intégration par le travail

Publics ciblés :

- Étrangers primo-arrivants

Acteurs qui seront sollicités :

- Chefs de file : OFII, préfecture
- Autres : structures d'hébergement et d'accompagnement des réfugiés, organismes de formation, services de l'Education nationale, associations, Bibliothèque départementale, bibliothèques municipales

Leviers d'action :

- Mobiliser les organismes de formation financés par l'OFII
- Expérimenter l'évaluation pour viser le niveau B1
- Développer l'usage des outils numériques
- Former les bénévoles qui souhaitent dispenser des cours de français
- Utiliser les ressources de la Bibliothèque départementale de l'Aisne
- Favoriser la lecture et la fréquentation des bibliothèques municipales (lieux d'accueil pour des ateliers ou des actions, acteurs de projets culturels pour ces publics)

Calendrier : 2021